



Extrait du registre des délibérations

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-3-13

024-242400752-20220512-2022_3_13-DE

Reçu le 18/05/2022

Publié le 18/05/2022

Département de la

DORDOGNE

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Séance du 12 mai 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :

02/05/2022

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 35

Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : THOMAS Michel (absent et a donné pouvoir à Danielle FAUCHER), COUTURIER Pierre-Yves, GARNAUDIE Didier,

Madame Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Avis du conseil communautaire portant sur le projet commercial INTERMARCHÉ - BRICOMARCHÉ à THIVIERS avant passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Dans le cadre de sa politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, vu la définition de son intérêt communautaire, la Communauté de communes Périgord-Limousin est tenue de rendre un avis pour tout nouveau projet d'aménagement commercial prévu sur son territoire, nécessitant une autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Le projet d'ensemble commercial localisé 32 avenue Charles de Gaulle à THIVIERS, porté par la SCI Coraline (Monsieur Peluhet), fait partie de ce type de projet soumis à un examen et une autorisation en CDAC.

Ce projet a évolué depuis sa dernière présentation en séance du conseil communautaire en date du 25 février 2021. Une précédente délibération n°2021-1-15 avait été adoptée par le conseil communautaire à cette occasion, émettant un avis favorable pour ce projet dans sa version précédente.

Les vues aériennes et plan diffusés à l'écran en séance du conseil ce jeudi 12 mai, apportent des précisions quant aux nouvelles caractéristiques de ce projet.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220512-2022_3_13-DE
Reçu le 18/05/2022
Publié le 18/05/2022

Aujourd'hui, ce projet commercial regroupe désormais :

- Une extension de la surface de vente du magasin Intermarché (730 m² supplémentaires)
- Une extension de la surface dédiée à ses réserves et locaux sociaux (775 m² supplémentaires)
- Une réhabilitation des locaux anciennement exploités par l'enseigne Paul Matériaux transformés en un magasin de bricolage Bricomarché, d'une surface totale de 2 550 m²
- La création d'une surface de vente extérieure de 936 m² liée à ce magasin Bricomarché
- La démolition d'une maison individuelle localisée en façade de la Route Nationale 21 facilitant l'accès piétons à cet espace commercial
- Un réaménagement qualitatif global de cet espace commercial site en termes de cheminement piéton, aires de stationnement et accès pour véhicules

L'accès unique depuis ce site sur la Route Nationale 21 reste localisé au même endroit.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur ce projet en émettant un avis favorable ou défavorable qui sera ensuite porté par son représentant à l'occasion de l'examen de ce dernier en Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **REND un avis favorable au projet porté par la SCI Coraline, localisé 32 avenue Charles de Gaulle à Thiviers, regroupant une extension du magasin Intermarché ainsi qu'une implantation de l'enseigne Bricomarché**
- **AUTORISE son représentant à porter cet avis lors d'une prochaine Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

34 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

